

Le 10 février 2026

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska le mardi 10 février 2026 à 20h, dans la salle municipale, située au 531, rue de l'Église Sud, à Sainte-Hélène-de-Kamouraska.

ÉTAIENT PRÉSENTS les conseillers Steeves Bouchard, Gérald Desrosiers, Marc Landry et les conseillères Ann-Sophie Marin, Christiane Picard et Cynthia Ouellet. Sous la présidence de Madame Annie Levasseur, mairesse, formant quorum.

Était également présent Monsieur Cédric Lauzon, directeur général et greffier-trésorier.

OUVERTURE DE LA RÉUNION

Constatant que les membres du conseil présents forment quorum, Madame Annie Levasseur déclare la séance ouverte.

2026-02-021

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le directeur général et greffier-trésorier fait la lecture des items inscrits à l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Anne-Sophie Marin
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents ;

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

2026-02-022

ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE JANVIER

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont, préalablement à la tenue de la présente séance, pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2026.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Marc Landry
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents ;

DE les adopter tel que rédigés.

2026-02-023

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2026-01

ATTENDU QU'il est de l'intérêt public de favoriser la revitalisation d'un secteur de la Municipalité compris à l'intérieur des zones 13M, 15R, 17M, 19M et 20R identifiées au plan et règlement de zonage ;

ATTENDU QUE la superficie de ces secteurs est construite à plus de 75% et que la majorité des bâtiments ont été construits depuis au moins 20 ans ;

ATTENDU QUE les dispositions de l'article 1008 du code municipal autorisent l'établissement d'un tel programme de revitalisation ;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire reconduire ledit programme du 1er janvier 2026 jusqu'au 31 décembre 2028 ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a préalablement été donné et un projet de règlement déposé par Madame Ann-Sophie Marin le 13 janvier 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil présents déclarent avoir obtenu une copie du projet de règlement au plus tard deux jours juridiques avant cette séance, l’avoir lu et renoncent à sa lecture ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Steeves Bouchard
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le conseil adopte le règlement 2026-01 abrogeant le règlement 2022-06 et décrétant le renouvellement d’un programme de revitalisation à l’égard d’un secteur de la municipalité (les zones 13M, 15R, 17M, 19M et 20R) et l’augmentation de compensations financières ayant pour but d’atténuer l’augmentation des taxes foncières pouvant résulter de la réévaluation des immeubles visés par ce programme après la fin des travaux. Ce règlement est adopté pour trois ans, jusqu’au 31 décembre 2028.

2026-02-024

RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES POUR LA MUNICIPALITÉ AVEC LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (MMQ) POUR L’ANNÉE 2026-2027

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Cynthia Ouellet
Et résolu à l’unanimité des conseillers présents ;

QUE la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska accepte le renouvellement de la police d’assurance municipale avec la Mutuelle des Municipalités du Québec au coût de 24 487,94 \$. Ledit renouvellement couvre la période du 8 mars 2026 au 8 mars 2027.

2026-02-025

DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA MUNICIPALITÉ ET MANDAT DE PERCEPTION

Le directeur général dépose la liste des personnes endettées envers la Municipalité pour taxes, droits de mutation et autres créances, en date du 1^{er} janvier 2026 pour les années 2025 et antérieures. Le total des créances s’élève à 33 614,04 \$ et se détaille comme suit :

	Année 2023 et antérieures	Année 2024	Année 2025	TOTAL
Taxes municipales	- \$	2 615,96 \$	25 677,82 \$	28 293,78 \$
Droits de mutation et divers	- \$	50 \$	5 270,26 \$	5 320,26 \$
Total	0 \$	2 665,96 \$	30 948,08 \$	33 614,04 \$

CONSIDÉRANT les efforts de perception effectués par le service de la trésorerie pour récupérer les sommes dues.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Gérald Desrosiers
Et résolu à l’unanimité des membres du conseil présents ;

DE transmettre un dernier avis de perception aux personnes inscrites sur la liste ;

DE mandater le directeur général et greffier-trésorier, Monsieur Cédric Lauzon, pour effectuer la perception de tous les comptes de l’année 2024,

ainsi que pour tous les contribuables ayant une créance supérieure à neuf cents dollars (900 \$) en 2025 ;

D'annuler les soldes à percevoir pour les facturations diverses dont le montant est inférieur à cinq dollars (5 \$).

2026-02-026

APPROBATION DES TRAVAUX EN COURS D'EAU POUR L'ANNÉE 2026

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Marc Landry
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents;

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska appuie les travaux d'entretien sur deux branches de la rivière Fouquette prévus par la MRC en 2026 et s'acquittera de la facture qui y sera associée.

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska demande à la MRC de produire un acte de répartition des coûts des travaux prévus sur deux branches de la rivière Fouquette en 2026.

QUE le conseil est en accord avec la méthode de répartition utilisée par la MRC qui répartit les frais des travaux en fonction de la superficie contributive de l'ensemble des contribuables du bassin versant localisés en amont des travaux.

QUE le conseil est en accord avec la mise à jour de l'acte de répartition des anciens règlements effectuée par la MRC afin de déterminer les superficies contributives et accepte que ce type d'acte de répartition puisse comporter certaines imprécisions.

QUE le projet de répartition demandé soit utilisé uniquement à titre indicatif dans le cadre de la réunion des intéressés, sans obligation pour la municipalité de maintenir ce mode de répartition.

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska signifie son intention de contribuer à la hauteur de 25 % des coûts pour ces travaux.

2026-02-027

PROGRAMMATION 2025 DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ 2024-2028)

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028 ;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Christiane Picard
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents ;

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts

de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2024-2028 ;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n°1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme ;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution ;

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n°1 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

2026-02-028

AUTORISATION DE S'INSCRIRE AU CONGRÈS ANNUEL DE L'ADMQ

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Cynthia Ouellet

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le conseil municipal de Sainte-Hélène-de-Kamouraska autorise Monsieur Cédric Lauzon, directeur général, à s'inscrire au congrès annuel organisé par l'*Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ)*, qui aura lieu les 17, 18 et 19 juin 2026 au Centre des congrès de Québec au coût de 648 \$ plus taxes. La municipalité accepte également de défrayer les coûts pour les repas, l'hébergement et le déplacement de Cédric Lauzon, et ce, aux tarifs spécifiés dans le règlement en vigueur de la municipalité.

2026-02-029

PROGRAMME DE SOUTIEN AUX POLITIQUES FAMILIALES MUNICIPALES

ATTENDU QUE le ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien aux politiques familiales municipales qui vise à soutenir les municipalités, les MRC et les conseils de bande des communautés autochtones dans l'élaboration d'une politique familiale municipale (PFM) ou la mise en œuvre de mesures ou projets prévus au plan d'action issu d'une PFM en vue d'assurer aux familles l'accès à des ressources ou à des services nécessaires à leur épanouissement ;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska a présenté, en 2025-2026, dans le cadre de ce programme, une demande d'aide financière admissible pour l'élaboration d'une politique familiale ou la réalisation des mesures ou des projets prévus au plan d'action issu d'une PFM ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Marc Landry

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents ;

QUE la municipalité autorise Madame Isabelle Caillouette, agente de développement et de loisirs, à signer au nom de la municipalité tous les documents relatifs à la demande d'aide financière présentée en 2025-2026 dans le cadre de ce programme et la convention d'aide financière liée à ce même programme.

2026-02-030

PROLONGEMENT DU BAIL DU CLUB DES 50 ANS ET PLUS

ATTENDU QUE le bâtiment situé au 529-B rue de l'Église Nord, dont la Municipalité est propriétaire, est utilisé par le Club des 50 ans et + de Sainte-Hélène-de-Kamouraska ;

ATTENDU QUE le Club des 50 ans et plus offre une variété d'activités pour les aînés ce qui contribue au dynamisme de la municipalité ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Christiane Picard
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents ;

QUE le conseil municipal consent à prolonger le bail du Club des 50 ans et plus jusqu'en 2030. Toutefois, ce consentement n'enlève pas l'obligation, pour le Club des 50 ans et plus de Sainte-Hélène-de-Kamouraska, de respecter les conditions du bail qu'il a signé avec la municipalité concernant la location de la bâtisse et du terrain.

2026-02-031

FINANCEMENT DU FESTIVAL HÉRITAGE – 2026

CONSIDÉRANT QUE la première édition du *Festival Héritage* s'est tenue sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska du 10 au 13 juillet 2025 réunissant un grand nombre de citoyens et de visiteurs et que la 2^e édition aura lieu du 16 au 19 juillet ;

CONSIDÉRANT QUE l'événement permet de mettre en valeur la culture locale, les traditions et l'histoire du village, tout en favorisant le rayonnement de la municipalité à l'échelle régionale et au-delà ;

CONSIDÉRANT QUE le festival a généré des retombées économiques positives pour les commerçants et entreprises locales ainsi que régionales ;

CONSIDÉRANT QUE l'événement contribue à la vitalité sociale et communautaire, en favorisant les rassemblements, la participation citoyenne et la fierté d'appartenance au milieu, et ce, tout au long de l'année par la tenue d'événements de financement tel que des spectacles de musique, des événements culinaires et de divertissement ;

CONSIDÉRANT QUE la tenue du festival a été rendue possible grâce à l'implication exceptionnelle des bénévoles, qui ont consacré de nombreuses heures de travail au cours de l'année, démontrant ainsi l'engagement, la motivation et la solidarité de la communauté ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal reconnaît l'importance de soutenir les initiatives culturelles et touristiques structurantes, qui contribuent à l'attractivité et au dynamisme de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a prévu au budget 2026 une contribution de 14 000\$ au Festival Héritage 2026 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Ann-Sophie Marin
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent ;

QUE la municipalité verse la contribution de 14 000\$ prévue au budget au Festival Héritage et ce en février 2026.

QUE le conseil municipal remercie l'équipe responsable du *Festival Héritage* et le reconnaît comme un événement d'intérêt municipal contribuant au dynamisme culturel, économique et touristique de la collectivité.

2026-02-032

PLANS ET DEVIS – TROTTOIRS RUE DU COUVENT

CONSIDÉRANT QUE la municipalité recherche du financement pour le projet de trottoirs sur la rue du Couvent ;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation des plans et devis permettra de déposer ledit projet rapidement lorsqu'une subvention sera ouverte pour ce type de travaux ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite renforcer la sécurité des piétons sur cette rue considérant que plusieurs sont des élèves de l'école primaire ;

CONSIDÉRANT QUE la qualité des mandats précédents effectués par Bouchard Service-Conseil ;

CONSIDÉRANT QUE Bouchard Service-conseil est prêt à réaliser le mandat pour un montant de 8 050 \$ excluant les taxes ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Gérald Desrosiers
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent ;

QUE la municipalité accepte l'offre de Bouchard Service-Conseil afin de réaliser les plans et devis pour le projet de trottoirs sur la rue du Couvent pour un montant de 8 050\$ excluant les taxes.

2026-02-033

ACHAT D'UN RADAR PÉDAGOGIQUE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une subvention de 9 028 \$, via le programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière du ministère des Transports, pour l'achat d'un radar pédagogique ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite acquérir ledit radar ainsi qu'une remorque équipée de panneaux solaires afin de pouvoir déplacer le radar sur le territoire dès le printemps 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite réduire la vitesse des véhicules sur son territoire et que le radar est un bon outil de sensibilisation et de collecte de données ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une soumission de Signel Services Inc. au montant de 10 749 \$, excluant les taxes, pour le radar et la remorque ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Marc Landry
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent ;

QUE la municipalité accepte la soumission de Signel Services Inc. au montant de 10 749 \$ excluant les taxes, pour un radar pédagogique ainsi que la remorque équipée de panneaux solaires.

2026-02-034

ACHAT D'UN PANNEAU NUMÉRIQUE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une subvention de 25 000 \$, via le programme de soutien aux politiques familiales municipales / Volet 2 – Mise en œuvre du projet inscrit dans le plan d'action issu de la politique familiale municipale du ministère de la Famille, pour l'achat et l'installation d'un panneau numérique ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite acheter ledit panneau afin d’augmenter la transmission de l’information à ses citoyennes et citoyens ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une soumission de XAffiche Inc. au montant de 36 400 \$, excluant les taxes, pour le panneau numérique d’une dimension de 7.4 x 4.2 pieds ainsi que sa structure ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu des recommandations pour XAffiche Inc. et que l’entreprise est prête à livrer le panneau et sa structure pour une installation à l’été 2026 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Marc Landry
Et résolu à l’unanimité des membres du conseil présent ;

QUE la municipalité accepte la soumission de XAffiche Inc. au montant de 36 400 \$, excluant les taxes, pour le panneau numérique de 7.4 x 4.2 pieds ainsi que sa structure.

2026-02-035

OCTROI DU CONTRAT – PLANS ET DEVIS DU SURPRESSEUR ET SOUTIEN PRIMEAU

CONSIDÉRANT QUE le conseil a obtenu de la firme EMS un plan préliminaire afin d’intégrer un surpresseur au réseau d’eau potable ;

CONSIDÉRANT QUE la pression du réseau d’aqueduc se doit d’être augmentée afin de fournir en eau la zone ciblée pour le nouveau développement résidentiel et aussi rehausser la pression dans certains secteurs existants de la municipalité où la pression est plus faible ;

CONSIDÉRANT la qualité du travail exécuté par la firme EMS pour le plan préliminaire et leur connaissance du dossier ;

CONSIDÉRANT QUE les plans et devis permettront de déposer le projet au programme PRIMEAU afin de subventionner les travaux associés à l’augmentation de pression pour le réseau ;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de la firme EMS au montant de 60 440\$, excluant les taxes, pour la partie reliée aux plans et devis, la surveillance bureau et la surveillance chantier et la soumission de 7 500\$, excluant les taxes, pour l’accompagnement au PRIMEAU ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Ann-Sophie Marin
Et résolu à l’unanimité des membres du conseil présents ;

QUE le conseil municipal accepte les soumissions d’EMS au montant de 60 440\$, excluant les taxes, pour la partie reliée aux plans et devis, la surveillance bureau et la surveillance chantier et la soumission de 7 500\$, excluant les taxes, pour l’accompagnement au PRIMEAU ;

QUE Monsieur Cédric Lauzon, directeur général et greffier-trésorier, soit autorisé à signer la soumission et tout autre document relativement à ce dossier.

2026-02-036

ACHAT DE CONTENEURS POUR LA COLLECTE DES PLASTIQUES AGRICOLES

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska (RIGMRK) va implanter en 2026 une collecte des plastiques agricoles sur le territoire de la MRC du Kamouraska ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite que les agriculteurs sur son territoire puissent bénéficier de ce service ;

CONSIDÉRANT QUE la RIGMRK a déjà demandé plusieurs soumissions et que la soumission la plus basse pour l'achat des conteneurs est par l'entreprise JM Chantal ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité va acquérir les conteneurs auprès du fournisseur JM Chantal pour ensuite les facturer, via le compte de taxes, aux 11 producteurs inscrits sur la liste de la RIGMRK, ce qui revient à un coût nul pour la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE le coût d'achat des conteneurs est de 23 239 \$ taxes nettes ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Gérald Desrosiers
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents ;

QUE le conseil municipal accepte d'acquérir les conteneurs au coût de 23 239\$ taxes nettes pour ensuite les facturer, via le compte de taxes, aux 11 producteurs inscrits sur la liste de la RIGMRK.

2026-02-037

PROGRAMME CIRCONFLEXE

CONSIDÉRANT QUE l'Union régionale des Loisirs et des Sports du Bas-Saint-Laurent accorde une subvention de 10 000\$ sous le volet du programme Circonflexe ;

CONSIDÉRANT QUE municipalité peut acquérir du matériel de loisirs qui pourra être prêté gratuitement via cette subvention ;

CONSIDÉRANT QUE la liste de matériel proposée est acceptée par l'Union régionale des Loisirs et des Sports ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Ann-Sophie Marin
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents ;

QUE la municipalité autorise la liste de matériel demandée à l'Union régionale des Loisirs et des Sports ainsi que la signature du protocole d'entente à cet effet.

QUE la municipalité autorise Madame Isabelle Caillouette, agente de développement et de loisirs, à signer les documents en lien avec cette demande.

2026-02-038

AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-02 CONCERNANT L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

Avis de motion est donné par Madame Christiane Picard qu'à une séance ultérieure du conseil sera adopté le règlement numéro 2026-02 concernant l'occupation et l'entretien des bâtiments.

2026-02-039

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2026-02 SUR L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

ATTENDU QUE la municipalité doit adopter un règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments sur son territoire selon l'article 145.41 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ c A-19.1) ;

ATTENDU QUE pour adopter un tel règlement, la municipalité doit suivre les procédures prévues aux dispositions des articles 123 et suivants de la Loi;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Marc Landry

Et résolu à l’unanimité des membres du conseil présents ;

QUE le conseil municipal adopte par la présente le projet de règlement numéro 2026-02 conformément à l’article 124 de la Loi ;

QUE le conseil municipal fixe au 10 mars à 18h30, l’assemblée de consultation publique que le conseil tiendra, à la salle du conseil, sur le projet de règlement.

2026-02-040

MODIFICATION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES – ANNÉE 2026

CONSIDÉRANT la résolution 2025-11-163 adoptée le 11 novembre 2025, établissant le calendrier des séances ordinaires de l’année 2026 conformément à l'article 148 du Code municipal du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE les séances ordinaires prévues de mars à décembre 2026 dans le calendrier des séances ordinaires de l’année 2026 doivent être déplacées de 20h à 19h ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Christiane Picard
Et résolu à l’unanimité des membres du conseil présents ;

QUE les séances ordinaires, initialement prévues de mars à décembre 2026, soient déplacées à 19h au lieu de 20h à la salle municipale au 531 rue de l’Église Sud.

QU’un avis public de la modification du calendrier des séances ordinaires de l’année 2026 soit publié par le directeur général et greffier-trésorier conformément à la Loi.

2026-02-041

DEMANDES DE COMMANDITES

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Cynthia Ouellet
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents ;

QUE le conseil municipal accepte de remettre un don aux organismes suivants :

- TVCK – 500\$
- Hôpital Notre-Dame-de-Fatima – 75\$

RAPPORT DES CONSEILLERS RESPONSABLES DE DOSSIERS MUNICIPAUX

2026-02-042

APPROBATION DES COMPTES

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Ann-Sophie Marin
Et résolu à l’unanimité des membres du conseil présents;

QUE les comptes suivants soient approuvés et que le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à en faire les paiements :

- Liste des incompressibles :	10 597,25 \$
- Liste des comptes à payer :	70 880,61 \$
- Salaires et allocations de dépenses de janvier 2026 :	<u>27 721,17 \$</u>
TOTAL :	109 199,03 \$

Prendre note que la liste des dépenses mensuelles et des incompressibles est disponible, sur demande seulement, au bureau municipal.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussigné, Cédric Lauzon, directeur général et greffier-trésorier, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires décrits dans la liste du mois de janvier 2026.

Directeur général et greffier-trésorier

CORRESPONDANCES

PÉRIODE DE QUESTIONS

2026-02-043

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT QUE tous les items à l'ordre du jour ont été discutés ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Christiane Picard

Et résolu à l'unanimité, la clôture et la levée de la séance à 20h40

Signature du procès-verbal :

Annie Levasseur
Mairesse

Cédric Lauzon
Directeur général et greffier-trésorier

Note :

« Je, Annie Levasseur, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de chacune des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Mairesse